

RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE D'ASTRIDA

Astrida, le 21 mars 1951.

N° 634/A.I.



Monsieur le Chef de Service,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir sous ce
couvert, le procès-verbal définitif de réception de toute la provi-
sion des acquits d'impôt 1951, nous envoyée par votre n°s 790/270/A0
et 1082/329/A.0.

L'Administrateur Chef de Territoire,
p.o. Le Comptable Territorial, A. STRIJBOS,

A Monsieur le Chef du Service des AIMO

à

U S U M B U R A .

RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE D'ASTRIDA.

PROCES-VERBAL.

L'an mil neuf cent cinquante et un le vingtème jour du mois de mars, Nous, STRIJBOS,A., Comptable Territorial à Astrida, avons, en présence de Monsieur KIRSCH,J., Administrateur Territorial Assistant et de LEES,Ch., Agent Territorial Principal, procédé à la vérification des acquits d'impôts 1951, nous envoyés par le Directeur des A.I.M.O.,

Nous avons constaté :

<u>I.C.</u>	<u>Nombre</u>
Série B N° 30.001 à 50.000	20.000
" H N° 1 à 50.000	<u>50.000</u>
Total :	<u>70.000</u>

Nous avons valorisé les acquits suivants :

Série B N° 30.001 à 30.200 pour contractés au taux de 135,50 frs.
" B N° 30.201 à 30.500 pour extra-coutumiers au taux de 168,00 frs.
" B N° 30.501 à 30.600 pour extra-coutumiers au taux de 210,00 frs.

<u>I.S.</u>	<u>Nombre</u>
Série A N° 55.001 à 63.000	8.000
Nous avons valorisé les acquits suivants :	
A N° 55.001 à 55.050	50
pour extra-coutumiers au taux de 168,- frs.	
A N° 55.051 à 55.100	50
pour extra-coutumiers au taux de 210,- frs.	

I.B.

Série C N° 1 à 30.000	30.000
Série I N° 1 à 60.000	<u>60.000</u>
	90.000

De tout quoi nous avons dressé le présent procès-verbal aux jour, mois et an que dessus.

Le Comptable Territorial,A.STRIBOS,

L'Administrateur Territorial Assistant,
J. KIRSCH,



L'Agent Territorial Principal,
Ch. LEES,

